

*Le budget—M. Frith*

**M. Orlikow:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, ce qui ne m'enchantait guère. Après que le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) se fut assis, le député de Sudbury (M. Frith) et moi-même nous sommes levés. Il me semble que la période des questions et commentaires est censée permettre aux députés de l'opposition de poser des questions au député qui vient de parler et de faire des commentaires sur son discours; on aurait dû nous donner la parole.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député est ici depuis longtemps. Il sait que je ne négligerais jamais l'opposition. Je ne négligerais jamais le député de Winnipeg-Nord, ni celui de Sudbury. Je croyais qu'ils se levaient pour participer au débat; je vais donner la parole au député de Sudbury.

**M. Stackhouse:** Monsieur le Président, je voudrais parler du rappel au Règlement du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Je signale que je ne suis pas d'accord avec sa façon de voir la période des questions et commentaires. Sauf erreur, nous sommes tous à égalité en tant que députés. On a insisté sur ce point dans le cadre de la réforme. Il ne faut pas empêcher sur les droits et libertés d'un député, quelle que soit son allégeance politique, et l'empêcher de prendre part au débat. Je suis tout disposé à affronter l'opposition à n'importe quel moment; je préférerais cela en fait.

**M. Rossi:** Monsieur le Président, ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est un débat.

**Le président suppléant (M. Paproski):** A l'ordre. Le problème est réglé. Je fais cas de ce que le député de Bourassa (M. Rossi) nous a dit. Je le répète, la présidence regardait le député de Winnipeg-Nord et celui de Sudbury, pensant qu'ils demandaient la parole pour intervenir dans le débat. Je sais qu'ils vont parler très bientôt, de même que le député de Kenora-Rainy River (M. Parry). Je pense que nous avons résolu le problème. Le député de Lac-Saint-Jean comprend bien ce qui s'est passé, donc cela ne se reproduira pas. Nous allons alors reprendre le débat, et le député de Sudbury a la parole.

**L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury):** Monsieur le Président, je tiens à entamer mon intervention cet après-midi en revenant sur un point qu'a fait valoir le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse). Il estime que la présentation du budget donne aux citoyens du Canada l'occasion de juger des performances de leur gouvernement. Je lui rappellerai non seulement que ce jugement, ils le portent de jour en jour, mais que ce jugement des citoyens du Canada s'exprime tous les quatre ou cinq ans, en fin de mandat gouvernemental.

Pour ma part, je trouve exaspérant que le député se soit déclaré partisan de la réforme fiscale. Il a dit que cela libérait les simples particuliers du joug gouvernemental et permettrait à la libre entreprise de s'envoler librement à nouveau. Il a pris la parole pour défendre le budget. J'espérais qu'il restera ici pour qu'on lui pose quelques questions. Mais, entre-temps, je lui signalerai le document qui a été déposé hier et qui a pour

titre *Le plan financier*. D'après la page 100 de ce document, c'est 9 p. 100 du produit national brut qui a été perçu en 1984 en impôts directs sur les particuliers, et 2.8 p. 100 sur les sociétés. J'espère que dans 18 minutes environ le député nous dira dans sa réponse comment il peut défendre un budget gouvernemental qui fait passer de 9 p. 100 en 1984 à 10.5 p. 100 en 1987 le pourcentage du produit national brut qui est perçu directement par la fiscalité sur les particuliers. Dans le même temps, les sociétés vont payer encore moins d'impôt. Peut-être voudra-t-il répondre à cela. Je serais enchanté de parler d'équité avec lui.

Ce que je tiens à dire aujourd'hui, c'est que le gouvernement va être jugé en fonction non seulement de ce budget-ci mais aussi du précédent. Les députés d'en face ont tendance à nous demander de nous attacher uniquement au budget en discussion. Mais je dis que ces deux budgets, celui du 23 mai 1985 et celui du 26 février 1986, sont interdépendants. On a beaucoup insisté sur cette interdépendance. Le député de l'Île-du-Prince-Édouard l'a bien montrée. Je soupçonne que les deux budgets constituent la première phase d'un programme qui va comporter d'autres hausses de la taxe de vente au cours des trois ou quatre prochaines années et l'insertion d'une taxe sur la valeur ajoutée dans notre fiscalité. Je soupçonne que certains des programmes sociaux inscrits dans le budget ne sont que les prédecesseurs de programmes qui viseront censément à protéger un peu les pauvres des effets régressifs des mesures fiscales prévues dans le budget. La question de l'équité est un des critères qui servira à la population canadienne à juger le gouvernement. Celui-ci sera aussi jugé sur la façon dont il s'est occupé des régions. Dans les deux cas, il sera recalé.

• (1630)

D'abord, parlons de la question de l'équité. Le 23 mai dernier, nous, de l'opposition, nous avons fait savoir, monsieur le Président, que nous étions inquiets de l'objectif fiscal visé par le budget du 23 mai. Nous vous avons montré que, pour la première fois dans l'histoire du Canada et à cause des impôts directs et de la politique fiscale du gouvernement, le fossé s'élargira entre les riches et les pauvres de notre société. Nous n'avons pas changé d'avis. Ce qui est renversant, c'est que le gouvernement ne semble pas avoir tiré profit du débat sur les mesures fiscales touchant les Canadiens à revenu moyen ou faible, qui a commencé le 24 mai 1985 et qui a pris fin avec l'adoption des mesures budgétaires en décembre.

En plus des effets du budget du 23 mai 1985, il y a ce fossé entre les riches et les pauvres qui va s'élargir par suite de l'exposé budgétaire présenté hier. Aux pages 99 et 100 du Plan financier, le gouvernement accroît ses impôts cette année. Entre l'exercice 1984-1985 et l'exercice 1985-1986, l'impôt sur le revenu des particuliers va accuser une majoration aberrante de 17 p. 100.